



## MAIRIE

2 Rue du Château  
65700 LAFITOLE  
Tél. 05 62 96 41 47



[mairie.lafitole@wanadoo.fr](mailto:mairie.lafitole@wanadoo.fr)  
Site internet : [www.lafitole.fr](http://www.lafitole.fr)

# Compte rendu du conseil municipal du Vendredi 09 juin 2023.

Présent.e.s : Mr Guesdon Loïc, Mr Jean Luc Posterle, Mme Catherine Schweitzer, Mme Christelle Cheron, Mme Nathalie Dannfald, Mr Patrice Bacarisse, Mme Vialade Virginie, Mme Armelle Pruvost,

Absents Excusés : Mr Patrick Delfosse, Mme Cécile Artigarrede, Mr Christian Capelli

Secrétaire de séance : Mme Catherine Schweitzer

Début de séance : 17H45

### 1. Elections des délégués pour les sénatoriales.

Pour les élections sénatoriales, la commune de Lafitole doit désigner un délégué et trois suppléants. Peuvent être élus délégués ou suppléants seulement un membre du conseil municipal ou des électeurs inscrits sur la liste électorale de la commune.

N'ayant pas d'électeurs extérieurs au conseil municipal inscrit, Mr le Maire demande si des candidats se portent volontaires. Pour le poste de délégué un seul volontaire, Mr le Maire Loic Guesdon et pour les postes de délégué, trois volontaires : Mme Catherine Schweitzer, Mr Jean-Luc Posterle et Mme Nathalie Dannfald.

Le vote a lieu à bulletin secret.

Résultat du vote pour le poste de Délégué : Mr Loic Guesdon 8 voix Pour

Résultat du vote pour le poste de Suppléant : Mme Schweitzer Catherine 8 voix Pour.

Mr Jean Luc Posterle 8 voix Pour

Mme Nathalie Dannfald 8 voix Pour.

### 2. Délibération sur l'aménagement de la Route Européenne d'Artagnan

Mr le maire rappelle que la Route Européenne d'Artagnan traverse six pays (l'Allemagne, les Pays-Bas, la Belgique la France, l'Espagne et l'Italie) et se partage en six itinéraires :

- La Route Royale

[Tapez un texte]

- La Route de Madame d'Artagnan
- La Route des Cardinaux
- La Route des Mousquetaires
- La Route de l'Infante
- La Route de Pinerolo.

Il s'agit d'un circuit équestre qui est également accessible aux randonneurs pédestres et aux VTT. Il est actuellement ouvert par tronçons. Le 19 mai 2021, la Route Européenne d'Artagnan a obtenu, à l'unanimité des 35 pays votants, la certification « Itinéraire Culturel Européen ».

Sur le territoire de la Communauté de Communes Adour Madiran, il s'agit de l'itinéraire « La Route des Mousquetaires » qui traverse 22 communes avec :

- Un tronçon principal : Castelnau-Rivière-Basse, Hères, Madiran, Soublecause, Hagedet,
- Lascazères, Villefranque, Sombrun, Lahitte-Toupière, Larreule, Labatut-Figuières, Caixon,
- Vic en Bigorre, Saint-Lézer,
- La variante d'Artagnan : Maubourguet, Lafitole, Artagnan, Camalès, Pujo,
- La variante de Montaner : Montaner, Tarasteix, Oroix.

**CONSIDERANT LA VALEUR PATRIMONIALE ET TOURISTIQUE DE CE PROJET ;**

**VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES ;**

**VU LA DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 06 AVRIL 2023 ;**

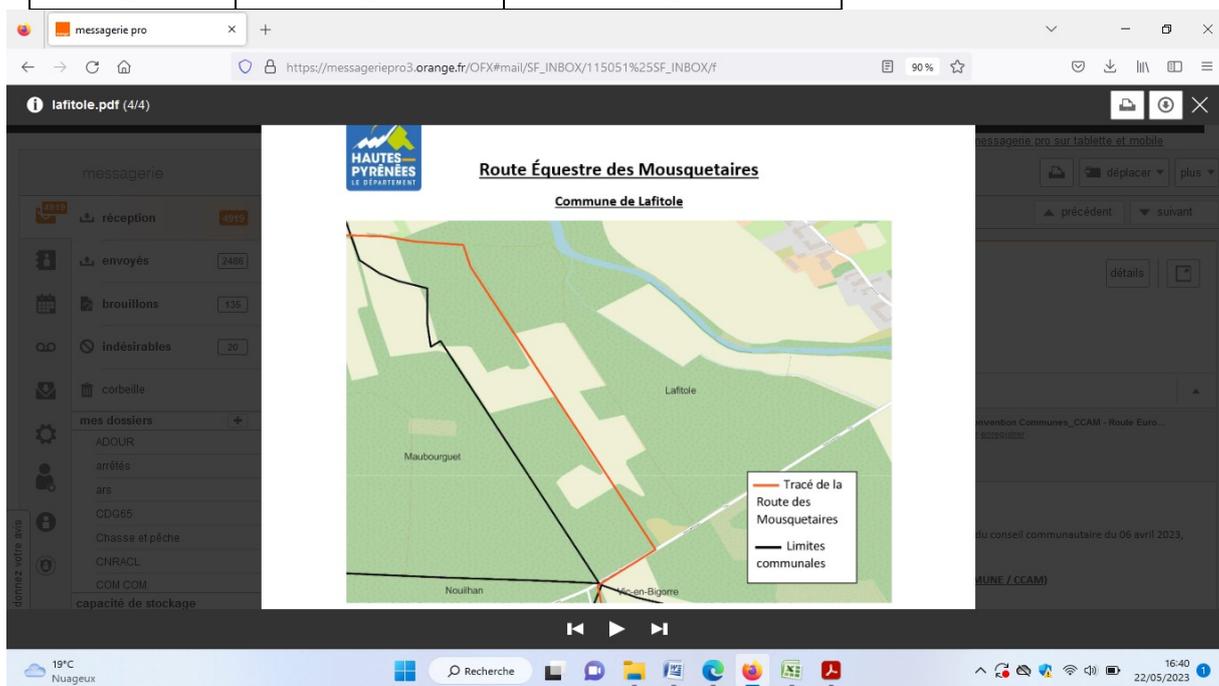
**OUI L'EXPOSE DE MR LE MAIRE**

**ET APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE**

- autorise** la Communauté de Communes de pouvoir mettre en place l'itinéraire équestre « la route des Mousquetaires » traversant la commune
- autorise** la Communauté de Communes à ouvrir, baliser et utiliser l'itinéraire figurant sur le plan joint en annexe
- s'engage** à entretenir l'itinéraire figurant sur le plan joint en annexe
- autorise** le passage sur les parcelles nommées sur le plan joint en annexe, le cas échéant
- autorise** Mr le Maire à signer les conventions avec les propriétaires des parcelles liées à ce projet par le passage de l'itinéraire sur leurs parcelles
- autorise** Mr le Maire à mener à bien ce dossier et à signer tout document y afférent.

<u>Vote POUR</u>	<u>Vote CONTRE</u>	<u>Abstention</u>
8	0	0



[Tapez un texte]

### 3. Délibération sur l'état de provisionnements des créances

Mr le maire propose une délibération pour l'annulation d'une dette d'un montant de 210 € datant de Septembre 2021 et jamais réglé à la commune.

Cette délibération a été soumise par le trésor public car au vue du faible montant engagé les frais de recouvrement seraient trop conséquents.

Le Conseil municipal demande le détail de la dette et rencontrera le créancier afin d'étaler les paiements.

<u>Vote POUR</u>	<u>Vote CONTRE</u>	<u>Abstention</u>
0	7	1

### 4. Délibération pour installation de palombière

Sur proposition de l'agent de l'ONF et sur demande de Mr Joël Semmeziez, le conseil municipal autorise l'installation d'une palombière sur la parcelle N°6. Il s'agit d'un renouvellement de bail pour une durée de 9 ans. La commune demande une contribution financière de 30 €/ an pour chaque installation de palombière sur ces terrains.

<u>Vote POUR</u>	<u>Vote CONTRE</u>	<u>Abstention</u>
6	1	1

### 5. Actualités

- Le 1<sup>er</sup> conseil des aînés aura lieu le Lundi 12 Juin à 17h30 à la mairie.
- Les travaux d'insonorisation, d'électricité et de peinture de la salle du conseil sont terminés. Chacun a pu constater l'amélioration significative de l'acoustique de la salle. Nous rappelons que cet investissement est subventionné à 80% par le Réseau Francophone Amis des Aînés. En contre partie, la commune s'est engagée dans une démarche volontaire avec les aînés en créant « le conseil des aînés ».
- L'agent de l'ONF, Martial Grand'homme part à la retraite, une réception sera organisée par l'ensemble des communes avec lesquelles il a travaillé.
- Une réunion est prévue fin juin, (date, heure et lieu à définir) organisée par le Syndicat de l'Adour suite au courrier du collectif d'habitants concernant les mesures de protections des habitations en bord d'Adour sur la commune.
- Les travaux de la D55 auront lieu du 13 au 21 juin.

Fin de séance : 19h00